

Médecine des nouveaux animaux de compagnie Formation clinique approfondie

Sanction de la formation : Diplôme national Diplôme Inter-écoles Diplôme d'école Attestation de réussite Autre :

Formation réglementaire spécifique (certificat) : Oui Non

Domaines : animaux de compagnie équidés animaux de production Autre : **NAC**

Public visé : Diplômés du doctorat vétérinaire

Contact :

Ecole(s) organisatrice(s) : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse

Service formation continue : formproveto@envt.fr Tél : 05 61 19 38 06

Responsable pédagogique : Guillaume LELOC'H email : guillaume.leloch@envt.fr

Durée : 1480 heures (sur une année universitaire)

Dates (ou période de l'année) : de septembre à fin juillet

Lieu de la formation : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 23 chemin des Capelles, Toulouse

Nombre de participants (*mini + maxi*) : minimum 1 - maximum 2 participants

Modalités pédagogiques : en présentiel à distance mixte

Formation dispensée en langue anglaise : oui non

Tarif (* voir plus bas pour les tarifs préférentiels) : 6000 €

Candidature : Dossier de candidature à envoyer **avant le 23 mai 2021** à formproveto@envt.fr

Composition du dossier de candidature :

- CV
- lettre de motivation manuscrite,
- lettre de recommandation
- relevé des notes de la scolarité en formation initiale vétérinaire,
- photocopie du dernier diplôme obtenu en formation initiale vétérinaire. **IMPORTANT : autorisation d'exercer la médecine vétérinaire en France indispensable**

Procédure de sélection :

1/ Admissibilité sur examen du dossier

2/ Admission après un entretien avec un jury et validation par le Directeur de l'ENVT

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : oui non

(Pour les autres situations de handicap contacter les organisateurs)

Objectif général :

Approfondir les connaissances fondamentales et cliniques des maladies des nouveaux animaux de compagnie.

Contenu de la formation :

Formation pratique clinique

Participation à au moins un projet de recherche ou de développement clinique de l'unité.

Objectifs de la formation :

L'objectif général est de former des vétérinaires pour lesquels la médecine des nouveaux animaux de compagnie représentera une part conséquente de leur future activité. La démarche consiste donc à approfondir les connaissances fondamentales et cliniques des maladies des nouveaux animaux de compagnie.

Pour les espèces d'intérêt, l'enseignement vise (i) à faire acquérir les techniques de contention physique et chimique, d'examen complémentaires (hématologie, cytologie, microbiologie, parasitologie), de soins intensifs et réanimation, de chirurgie, d'autopsie ; (ii) à développer la maîtrise du raisonnement diagnostique et des choix thérapeutiques. De par les relations qui lient la médecine zoologique aux différentes disciplines cliniques, à la biologie clinique, à l'anesthésie et à l'anatomie pathologique, les apprenants de la formation clinique approfondie en médecine des NAC seront aussi amenés à travailler régulièrement avec les enseignants-chercheurs et les cliniciens de ces disciplines. Cette valence multidisciplinaire est un point capital de la formation car elle joue sur la complémentarité des connaissances et des expertises dont on connaît les vertus pédagogiques.

Compétences évaluées à l'issue de la formation

(capacité de mettre en œuvre des savoirs, savoir-faire, dispositions personnelles, dans des situations professionnelles, pour le développement professionnel ou personnel)

Compétences techniques	Compétences non techniques
<p>Consultations de médecine préventive des nouveaux animaux de compagnie (NAC) :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Contenir un NAC en prenant en considération son bien-être et son état de santé▪ Préparer une salle de consultation▪ Collecter et synthétiser les informations relatives aux conditions de vie et à l'état de santé de l'animal▪ Réaliser un examen clinique complet▪ Conseiller le propriétaire sur les conditions de vie adaptées▪ Réaliser une prophylaxie médicale (vaccination, vermifugation)▪ Conseiller le propriétaire sur les risques sanitaires▪ Conseiller le propriétaire sur la gestion de la reproduction <p>Consultations pathologiques des NAC :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Détecter les anomalies cliniques et proposer les examens complémentaires nécessaires▪ Etablir un diagnostic différentiel▪ Mettre en œuvre les examens complémentaires et les interpréter▪ Proposer un plan thérapeutique et le mettre en œuvre▪ Expliquer le plan thérapeutique au propriétaire <p>Gestion d'urgences chez les NAC :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Détecter une urgence vitale chez un NAC▪ Mettre en œuvre des soins d'urgence▪ Mettre en œuvre une réanimation <p>Chirurgie des NAC :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Etablir un protocole anesthésique adapté à l'état physiologique et pathologique de l'animal▪ Préparer la salle de chirurgie et le matériel▪ Mettre en œuvre le protocole anesthésique et assurer le suivi de l'animal▪ Réaliser des chirurgies simples (stérilisation, retrait de masses, dentisterie) en première main▪ Nettoyer, désinfecter et ranger le matériel et la salle après la chirurgie	<p>Mise à jour régulière de ses connaissances</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Rechercher efficacement des données bibliographiques et scientifiques▪ Faire une analyse critique de la littérature▪ Synthétiser à l'oral et à l'écrit les données bibliographiques <p>Management d'équipe</p> <p>encadrement et transmission de savoirs et de connaissances scientifiques et cliniques</p>

Pré-requis de la formation :

Avoir le titre de docteur vétérinaire

Avoir effectué une année d'approfondissement mixte animaux de compagnie/nouveaux animaux de compagnie ou toute formation équivalente (a minima optionnel NAC dans une ENV) au cours de la formation initiale vétérinaire. Une année d'internat généraliste en clinique des animaux de compagnie est appréciée.

Contenu de la formation

- Formation pratique clinique
- Participation à au moins un projet de recherche ou développement clinique de l'unité

Organisation (compléments d'information)

Le programme d'enseignement se fait sur une année universitaire (l'activité « faune sauvage » existant même pendant les périodes de fermeture du CHUV).

Les apprenants sont affectés à l'activité NAC au sein de la clinique NAC/faune sauvage. Ils sont encadrés par un clinicien dans toutes leurs activités cliniques.

Ils acquièrent des compétences approfondies dans le management d'équipe, l'encadrement et la transmission de savoir et de connaissances scientifiques et cliniques en aidant les étudiants en formation initiale vétérinaire à développer leurs savoir-faire et compétences. Ils se chargent de la présentation des cas au consultant en l'absence d'étudiants en formation initiale. Ils ont un rôle-clef dans le suivi des cas (relation avec les propriétaires) et dans la rédaction des comptes rendus. Les autres activités incluent les investigations post-mortem des animaux reçus (autopsies et examens complémentaires), ainsi que des analyses d'articles sous la forme de tables rondes (« journal club »). Les apprenants peuvent aussi dans le cadre de leur formation, être amenés à effectuer des stages en cliniques vétérinaires privées auprès de vétérinaires spécialistes en médecine zoologiques (ECZM ou ACZM).

Les apprenants sont vivement encouragés à participer à un travail expérimental, et à collaborer ainsi aux projets de recherche et publications de l'équipe encadrante (travaux en virologie de l'avifaune sauvage).

L'organisation d'une semaine type est la suivante : présence de 5 journées du lundi au vendredi avec 7 semaines libres réparties sur l'année pour travail personnel (bibliographie etc.) ou vacances.

Recrutement/sélection des candidats

Admissibilité au programme de formation après sélection sur dossier de candidature et entretien avec un jury

Principaux formateurs intervenant dans la formation :

Nom, prénom (ou groupe d'intervenants)	Expertise	Diplômes
LE LELOC'H, Guillaume	Maître de conférences en médecine zoologique et santé de la faune sauvage Capacitaire du centre de soins de la faune sauvage	Doc. vétérinaire

Sanction de la formation (cocher la case correspondante)

Attestation de suivi et d'évaluation des acquis	Titre professionnel (Diplôme inter-écoles, Dipôle d'école, Certificat réglementaire)	Diplôme national
	DIPLOME D'ECOLE	

Modalités de transmission des connaissances en heures et % de la totalité de la formation

Modalités	Nombre d'heures	% de la totalité de la formation
E-learning		
Exposés		
Démonstrations		
TD	200 heures	14.3 %
TC	1200 heures	85.7%

Documents pédagogiques fournis : Documents imprimés supports numériques webinars/vidéos

Modalités d'évaluation des compétences

- Présentation orale de cas ou de monographie (3 sur l'année)
- Rédaction d'un cas clinique
- Évaluation des compétences selon la grille d'évaluation
- Entretien à chaque semestre

***Détail des tarifs applicables :**

Tarif : 6000 €

Tarif préférentiel pour les vétérinaires ayant validé leur formation initiale vétérinaire ou un internat clinique dans une des 4 ENVF depuis moins d'un an : 1000 €

Taux d'obtention du Diplôme = 100 %

Contact :

Service formation continue : e-mail formproveto@envt.fr Tél : Tél : 05 61 19 38 06

Responsable pédagogique : e-mail guillaume.leloch@envt.fr

Date de mise à jour de la fiche : 21/04/2021